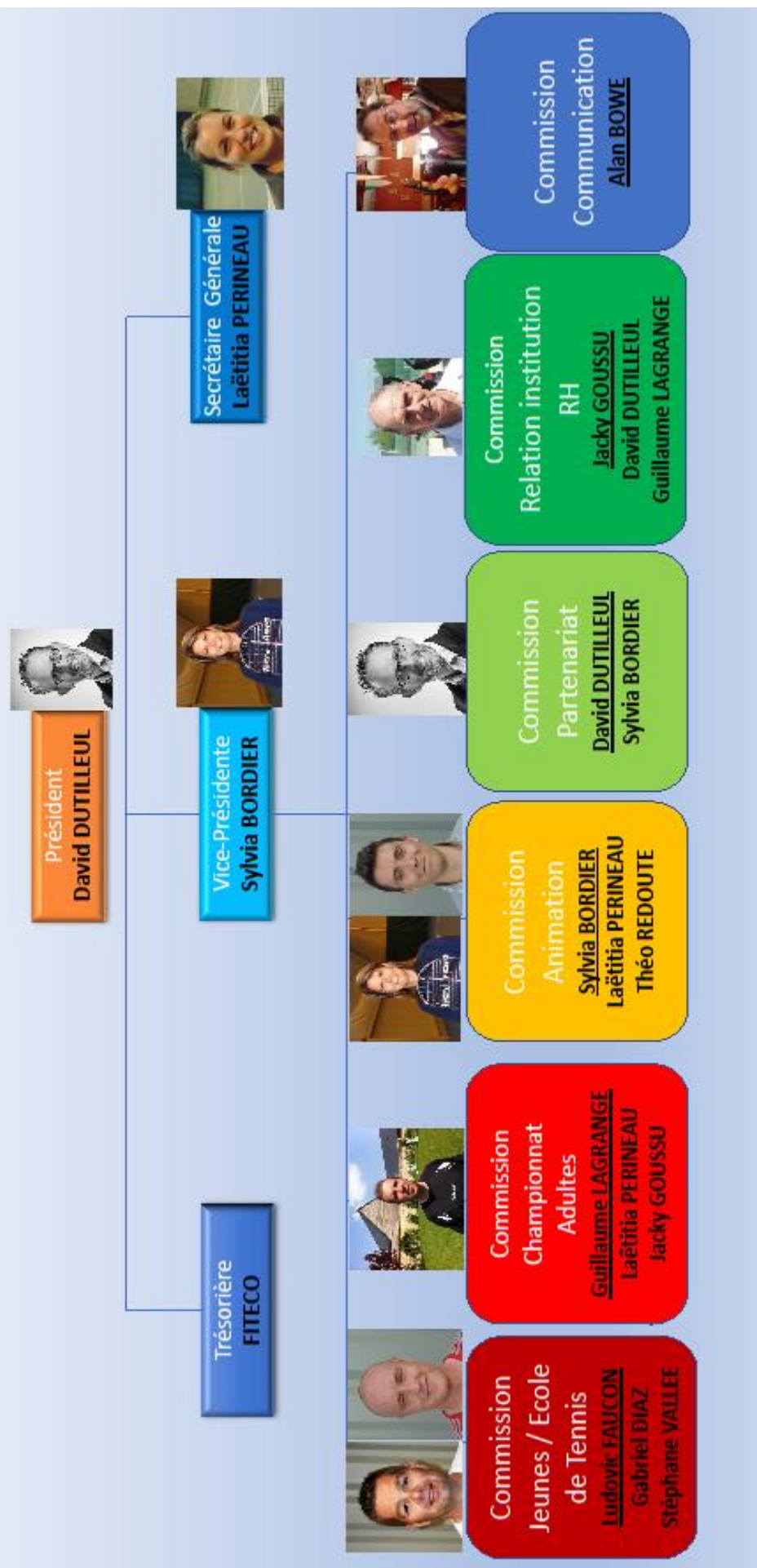




Contacts :
Mail du club : tennislcdammarie@gmail.com
SMS : 0614188691



LIVRET D'ACCUEIL SAISON 2020/2021

Pour tout savoir sur le tennis club, visiter le site

<http://dammarietennisclub28.fr>

Et les sites Facebook et Instagram



<u>PRESIDENT :</u>	DAVID DUTILLEUL	06.14.18.86.91 tennisvlcdammarie@gmail.com
<u>VICE-PRESIDENTE :</u>	SYLVIA BORDIER	06.21.03.11.94 sylvia.bordier@wanadoo.fr
<u>SECRETAIRE TRESORIERE :</u>	LAETITIA PERINEAU	06.33.78.66.30 laetitiagimonnet@gmail.com

Règlement Intérieur

Préambule

Le règlement permet aux adhérents de pratiquer en toute équité et satisfaction leur sport favori. Tous les membres du club ont les mêmes droits et les mêmes devoirs sur les courts.

Le but du présent règlement est de faciliter l'utilisation des courts et de faire appliquer certaines règles sportives de bienséance. Si l'autodiscipline n'est pas satisfaisante, les membres du bureau sont habilités à le faire respecter et procéder à des sanctions.

Depuis la saison 2015 la réservation a été informatisée par le biais du site internet « <http://dammarietennisclub28.fr> » et sur l'application TEN'UP.

1. Membres, cotisations et licences.

Sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle. La cotisation annuelle est valable du 31 Août au 31 Août pour cette année. Le montant de celle-ci est révisé chaque année et adopté par le bureau à l'issue d'un vote. Les tarifs sont consultables sur le site internet cité ci-dessus.

Des clefs numérotées ont été achetées par le club et distribuées aux adhérents ayant acquitté leur cotisation. Elles ne peuvent ni être cédées, ni prêtées à des tiers. Ces clefs sont disponibles contre un chèque de caution de 45 euros encaissable. Le club se réserve le droit de changer le montant à tout moment. Sans renouvellement de cotisation l'année suivante les clefs devront être rendues au club en échange du chèque de caution.

Tout départ en cours de saison pour quelque motif que ce soit, n'entraînera pas de remboursement même partiel des sommes versées par l'adhérent.

Tout licencié du club, conformément aux statuts de la FFT bénéficie de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

2. Accès, tenue et utilisation des installations.

Les courts sont ouverts à la réservation de 8h à 22h en semaine et de 8h à 21h le week-end. Nous vous invitons à consulter le site de réservation pour connaître la disponibilité des courts. **L'accès aux courts est autorisé à tout adhérent du club, accompagné d'un ou plusieurs autres adhérents (maxi 4 joueurs par court) ou d'un invité dont le nom et prénom devra être signalé au moment de la réservation.** Les unités d'invitation sont limitées à deux par adhérent et par saison. Au-delà, le tarif est de 10 euros l'unité/invité. La tarification peut être revue à tout moment par les membres du bureau.

Si un membre du club fait pénétrer un invité sur les courts sans avoir au préalable réservé avec invitation, l'invité ou à défaut l'adhérent devra acquitter une invitation majorée au tarif de 15 euros.

L'invité s'engage à se conformer au règlement du club. Dans tous les cas, l'adhérent demeure responsable de son invité vis-à-vis du club.

Sur les courts, le port de chaussures de tennis est obligatoire, ainsi qu'une tenue correcte et décente. Il est interdit de fumer sur les courts. Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

Il est important de garder les installations propres. Les bouteilles vides et emballages divers doivent être mis dans le container à couvercle jaune, les déchets doivent être mis dans les sacs poubelles avant d'être placés dans le container à couvercle noir.

3. Mode et règles de réservation.

Après avoir créé un compte FFT, les réservations se font sur le site internet TEN'UP (mêmes identifiant et mot de passe). Les réservations se font au plus tôt une semaine avant et au plus tard ¼ d'heure avant l'heure d'utilisation des installations. Il n'est possible de réserver qu'un seul créneau par semaine tout en ayant la possibilité d'une deuxième réservation une heure avant le début du créneau horaire.

4. Enseignement du tennis.

L'enseignement de tennis comprend l'école de tennis, l'école de compétition et les cours collectifs adultes.

L'enseignement de tennis fonctionne sur nos installations. Les cours sont dispensés tous les jours, suivant le calendrier scolaire de notre académie.

Les cours sont collectifs et placés sous la responsabilité d'un moniteur.

Avant de déposer leurs enfants mineurs au club, les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable pour accueillir leurs enfants. Ils doivent en outre reprendre leurs enfants à l'heure exacte à l'issue du cours. Cette disposition est valable même si les entraînements ont lieu hors enceinte du club.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant les cours, les enfants étant sous la responsabilité du moniteur.

Les parents doivent se tenir hors du court pendant la leçon, dans l'intérêt des enfants.

Chaque enfant doit avoir une tenue de sport, des chaussures de tennis ainsi qu'une bouteille d'eau.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale des déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement....)

5. Assurance-Responsabilité.

Les joueurs en possession de la licence FFT bénéficient de garanties délivrées par l'assurance choisie par la FFT. La garantie n'est effective qu'après délivrance de la licence. Le licencié peut souscrire des garanties complémentaires s'il le souhaite.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans les bâtiments du club et les espaces environnants. Il est demandé aux parents de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance dans l'enceinte du club.

6. Respect du règlement.

Comme indiqué en préambule, le règlement a été élaboré pour organiser de manière harmonieuse le fonctionnement du club. L'ambiance du club dépend essentiellement de l'attitude de chacun. Il importe donc que le règlement soit connu et respecté par tous. Il est de la responsabilité de chaque adhérent d'appliquer les règles et de les rappeler aux contrevenants si nécessaire.

Il est recommandé à chaque adhérent de prendre connaissance du règlement avec attention. Ce dernier est affiché dans l'enceinte du club et sur le site internet. L'ignorance des règles ne pourra en aucun cas être invoquée par un adhérent pour excuser des infractions éventuelles qu'il aurait commises.

Tout adhérent du club ne respectant pas ces règles ou ayant un comportement outrageux pourra être sanctionné par un avertissement et/ou une exclusion temporaire et/ou définitive de l'association. L'adhérent exclu ne pourra prétendre à un remboursement des sommes versées. Pendant son exclusion, il ne pourra participer à la vie du club même à titre d'invité.

Les membres du bureau du club sont habilités à faire respecter le règlement du club et sanctionner les contrevenants.